

G.D.S.A. 39 - Bulletin d'adhésion 2025 -
à adresser par courrier à gdsa39 – Mme Elodie Heckenmeyer – 185, rue du Fond de Vau 39210 Frontenay
ou par mail - gdsa39.contact@gmail.com -

N° Apiculteur / N° SIRET	/
Nom, Prénom	
Adresse	
Commune / Code Postal	
Fixe / portable	
Adresse Mail	
Nombre de ruches (obligatoire) Conforme à la déclaration de ruches	

1 – Adhésion 2025	
Nouveau – 1 à 2 ruches uniquement – Groupe invités = adhésion gratuite la première année – Nota : bien préciser le nombre de ruches ligne - ci-dessus	Nota. Concerne les nouveaux adhérents
Groupe 1 - de 1 à 5 ruches = 1 part fixe 15 € + 1 part variable de 0,20 € x par nbre ruches soit 15 € + 0,20 € x nombre de ruches	total = <input type="text"/> €
Groupe 2 - de 6 à 14 ruches = 1 part fixe 20 € + 1 part variable de 0,20 € x par nbre ruches soit 20 € + 0,20 € x nombre de ruches	total = <input type="text"/> €
Groupe 3 - de 15 à 499 ruches = 1 part fixe 25 € + 1 part variable de 0,20 € x nbre ruches soit 25 € + 0,20 € x nombre de ruches	total = <input type="text"/> €
Groupe 4 - vous avez 500 ruches ou plus : Hors la part fixe de 25 €, le montant maximum de la part variable est arrêté à 100 € soit : part fixe gdsa 25 € + part variable GDS BFC forfait limité à 100 € = 125 €	total = <input type="text"/> €
Exemples : 14 ruches (groupe 2) soit part fixe 20 € + 0,20 € x 14 = 22,80 € / 27 ruches > groupe 3 soit part fixe 25 € + (0,20 € x 27) = 30,4 € / 500 ruches et + > groupe 4 : part fixe 25 € + forfait unique 100 € = 125 € -	
Abonnement à « La Santé de l'abeille » - tarif préférentiel aux adhérents gdsa soit 22€	<input type="text"/> €
Total ligne adhésion (groupe 1 ou 2 ou 3 ou 4) + abonnement éventuel LSA :	<input type="text"/> €

Nota 1. L'adhésion à la Section Apicole GDS BFC (part variable) permet d'être intégré dans les actions sanitaires apicoles, régionales et nationales, notamment celles relatives à la lutte contre la varroose et le frelon asiatique (subvention). La cotisation obligatoire, uniforme pour tous les départements de Bourgogne/Franche-Comté est égale à 0,20 € par ruche, plafonnée à 100 € pour les apiculteurs ayant 500 ruches ou plus.

2 – Règlement - à effectuer de préférence, **par virement bancaire - ou par chèque à l'ordre du gdsa39** en joignant impérativement votre bulletin d'adhésion dûment complété via notre adresse mail : gdsa39.contact@gmail.com ou par courrier à l'adresse indiquée en début de page -

IBAN du gdsa 39 - Identifiant international de compte bancaire Indiquez bien votre nom et prénom + adhésion	Code BIC (Bank Identification Code) - code SWIFT -
FR76 1250 6390 3856 5065 2560 342	AGRIFRPP825

Signature et date :

Nota 2 : Le bon de commande des traitements 2025 sera accessible dès que possible depuis notre site – www.gdsa39.fr -
RGPD - Vous autorisez le GDSA39 à enregistrer vos données personnelles conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) n°2016/679. Le GDSA39 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à gdsa39.contact@gmail.com
- Vous acceptez d'être contacté-e par tous les moyens actuels dans le cadre des activités du gdsa39.
- Obligation de l'agrément : vous vous engagez à faciliter la visite de conseils du vétérinaire ou du Technicien Sanitaire Apicole du GDSA39 (1 visite/contact tous les 5 ans).